

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 17 OCTOBRE 2014**



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Usagers Professionnels « Entreprises à caractère industriel et artisanat » :

Industrie

DECOOL François
LEMAY Patrick - Second Vice-Président du Conseil d'Administration
VANTYGHEM Thierry

Distributeurs d'eau

RATTE Yannick

Usagers Non Professionnels :

Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

BARAS Jean-Marie

Associations agréées de défense des consommateurs

SIX Alain

Associations agréées de protection de la Nature

BARBIER Luc

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

DEMARCO François

Directeur Général Délégué BRGM

DERVILLE Isabelle

DREAL Nord Pas-de-Calais (*intérim*),
Déléguée de bassin

HOFFERER Sabine

Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt NPDC

En tant que représentants :

Monsieur DEFRESNE Jean-Pierre, représentant Monsieur PAPINUTTI Marc,

Monsieur GUILLARD Alain, représentant Monsieur GRALL Jean-Yves,

Monsieur JAMES Matthieu, représentant Madame GAUTHIER Odile,

Monsieur JOMIN Guy, représentant Monsieur BÉNÉVISE Jean-François,

Monsieur MILH Christophe, représentant Monsieur RATEL Christian

Monsieur VALENTON Hugues, représentant Monsieur HOTTIAUX Laurent



REPRESENTANTS DES USAGERS

Usagers Professionnels « Entreprises à caractère industriel et artisanat » :

Industrie

LUCQ Chantal

Mandat à Mr VANTYGHEM Thierry

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

BÉNÉVISE Jean-François
DIRECCTE de NPDC

Représenté par Mr JOMIN Guy

COUPU Jean-Marie
Directeur interrégional de la mer Manche
Est – mer du Nord

Mandat à Mme DERVILLE Isabelle

GAUTHIER Odile
Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral
et des Rivages Lacustres

Représentée par Mr JAMES Matthieu

GRALL Jean-Yves
Directeur Général de l'ARS NPDC

Représenté par Mr GUILLARD Alain

HOTTIAUX Laurent
Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC

Représenté par Mr VALENTON Hugues

PAPINUTTI Marc
Directeur Général de VNF

Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre

RATEL Christian
Directeur régional des finances publiques
du NPDC et du Nord

Représenté par Mr MILH Christophe

RAISON Stéphane
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque

Mandat à Mme DERVILLE Isabelle

Membres Consultatifs

FLAJOLET André
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie



L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

Points décisionnels :

- 1 - Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration des 21 mars et 12 septembre 2014.
- 2 - Adaptation du Xème Programme 2014-4 après avis de la CPP du 19 septembre 2014, remboursement partiel du prêt CDC et budget rectificatif n° 1 pour 2014.
- 3 - Projet de prélèvement d'Etat pour le triennal 2015 2017 - Adaptation 2014-5 du Xème Programme d'Intervention.
- 4 - Budget initial de l'exercice 2015.
- 5 - Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la CPI.

Points d'information :

- 6 - Commission Permanente des Interventions du 19 septembre 2014 :
 - Projet de procès-verbal (*transmission ultérieure le 8 octobre 2014*).
- 7 - Commission Permanente Programme du 19 septembre 2014 :
 - Projet de procès-verbal.
- 8 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et relevé des décisions de refus de participations financières.



Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Décret du 1^{er} octobre 2014 portant nomination du président du conseil d'administration
de l'Agence de l'eau Artois-Picardie - M. CORDET (Jean-François)

NOR : DEV1421046D

Par décret du Président de la République en date du 1^{er} octobre 2014, M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, est nommé président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, en remplacement de M. Dominique BUR.



de restauration des milieux naturels dans une logique fondamentalement préventive. Ceci se traduit par les orientations suivantes :

1. La lutte contre les pollutions dues aux nitrates et aux produits phytosanitaires constitue une priorité majeure.

- Cette politique doit ainsi constituer une priorité de l'action des conseils d'administration des agences de l'eau. Il faut pour cela mobiliser tous les leviers d'action : leviers incitatifs avec une meilleure mobilisation des fonds européens et la poursuite des programmes des agences de l'eau, leviers réglementaires via l'approbation des nouveaux programmes d'action « nitrates », renforcement de la réglementation s'appliquant aux pesticides,...
- 1000 captages prioritaires viennent d'être identifiés (dont 60 pour le bassin Artois Picardie) ; les plans d'action correspondant doivent être élaborés et déployés pour garantir la qualité de la ressource en eau, pouvant inclure notamment le développement de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie.
- 3 800 communes supplémentaires ont été identifiées pour être classées en zones vulnérables (le bassin Artois Picardie est d'ores et déjà presque intégralement classé en zone vulnérable), pour répondre aux demandes de la commission européenne.
- L'objectif visé est notamment de mettre un terme à la prolifération des algues vertes, et plus largement bien sûr de reconquérir la qualité de nos nappes, de nos rivières et de notre littoral (baie de Somme, littoral du Pas-de-Calais).
- Le passage au zéro phyto dans les collectivités doit être encouragé, avec le label « Terres saines, villes et villages sans pesticide ».

2. Les services publics d'eau et d'assainissement doivent par ailleurs gagner en efficacité.

- La réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable et sur les réseaux d'assainissement est un impératif : les fuites des réseaux d'eau potable s'élèvent à près d'1 milliard de m³, soit 20% du volume mis en distribution. Les collectivités doivent réaliser un diagnostic de leurs réseaux et lancer les travaux permettant de mettre fin au gaspillage. Les agences de l'eau financeront les diagnostics et des prêts de la Caisse des Dépôts sur Fonds d'Épargne pourront être mobilisés pour les travaux, dans le cadre de l'enveloppe de 20 milliards d'euros mobilisée pour des projets du secteur public local nécessitant des financements de vingt ans et plus.
- Il m'apparaît également essentiel que la politique de l'eau soit comprise par nos concitoyens. Il faut pour cela diffuser des informations accessibles, grâce notamment à des factures d'eau plus claires. Il est essentiel que les consommateurs comprennent ce qu'ils paient. Je compte sur les Agences de l'eau pour communiquer utilement sur cela.

5. La pression fiscale sur les usagers domestiques est à maîtriser

Je serai particulièrement attentive aux réflexions des conseils d'administration sur les perspectives souhaitées, à moyen terme, d'évolution du dispositif des redevances en vue d'une meilleure application du principe pollueur-payeur pour tenir compte au mieux de l'impact polluant des activités. Ces évolutions devront se faire au bénéfice de la facture d'eau du consommateur domestique.

Stopper la hausse du prix de l'eau et programmer sa baisse est en effet une priorité. Je lance à ce titre un audit sur la formation des prix de l'eau afin de faire toute la transparence sur le sujet. Par ailleurs, il est indispensable d'encourager les expérimentations de tarification sociale prévues par la loi du 15 avril 2013.

6. La maîtrise des dépenses publiques doit constituer une priorité

En matière de gestion interne de l'agence de l'eau, je serai également attentive au respect des objectifs fixés de réductions des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale, dans le cadre notamment du triennal budgétaire 2015-2017.

J'attacherai du prix à ce que la mobilisation des équipes de l'établissement dans le chantier de mutualisation des fonctions support des agences de l'eau et de l'ONEMA et autour de la cohérence et l'efficacité de leurs actions, se poursuive. L'approfondissement des mesures d'adaptation des organisations dans un contexte de réduction des effectifs devra permettre de relever les défis de la politique de l'eau.

Je sais que votre conseil apportera tout son appui pour réaliser notre ambition commune pour la qualité des eaux de votre bassin, ambition partagée par le Comité de bassin et portée au plan européen par les objectifs du SDAGE.

En vous remerciant pour votre engagement pour relever ces défis et en vous témoignant ma confiance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Ségolène ROYAL



Débat :

ADAPTATION DE PROGRAMME, REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET CDC ET BUDGET RECTIFICATIF :

Contribution financière à l'ONEMA :

Monsieur THIBAUT confirme à Monsieur VERNIER qu'il est prévu d'augmenter la contribution financière à l'ONEMA sur la période 2015-2018 de 4,045 M€.

Actuellement, l'Agence verse 11,085 M€ par an à l'ONEMA. Les 6 agences versent une contribution à l'ONEMA pour la totalité de son fonctionnement selon une limite maximale fixée par la loi de 150 M€ par an (ONEMA + Solidarité Outre-Mer). La tutelle a demandé que ce montant maximal soit versé les prochaines années.

Produit de la redevance pour pollutions diffuses :

Monsieur VERNIER évoque les recettes sur les pollutions diffuses supérieures aux prévisions. Il aimerait cependant des explications quant à l'impact de la pluviométrie en 2013.

Monsieur THIBAUT explique que le plan Ecophyto 2018 avait pour objectif, si possible, de diviser par 2 la consommation de phytosanitaires d'ici 2018.

L'Agence, dans la préparation de son programme, a prévu une baisse de consommation de phytosanitaires, mais à seulement hauteur d'autour 20 à 25 % d'ici 2018.

La consommation de phytosanitaires a plutôt tendance à rester stable. Elle a même augmenté en 2013.

La pluviométrie apporte plus de maladies sur les cultures et peut donc expliquer une consommation plus importante de phytosanitaires pour leur traitement (exemple : mildiou pour les pommes de terre).

Evolution des volumes de consommation d'eau des ménages :

Monsieur VERNIER note l'évolution de la consommation d'eau potable des ménages. Il aimerait que soit présentée l'évolution de la consommation d'eau des ménages depuis ces dernières décennies.

Monsieur THIBAUT explique que la consommation d'eau des ménages baisse depuis 10 ans, entre 0,5 et 1% par an. Cette baisse est essentiellement due à l'amélioration des performances des équipements ménagers (lave-vaisselle, lave-linge...).

L'Agence a pris volontairement dans son programme pluriannuel des hypothèses pessimistes pour se dégager des marges de réajustement de programme en fonction des nouveaux besoins le cas échéant.

La baisse constatée de consommation d'eau des ménages a été moins forte que prévue en 2012 et 2013.

Monsieur RATTE apporte des compléments d'explication en tant que distributeur d'eau. Il explique que globalement depuis 10 ans la baisse de consommation d'eau des ménages est constante et représente environ 1% par an.

Cette année 2014, au vu des volumes mis en distribution, la baisse semble un peu plus importante.

Deux raisons principales à la baisse de consommation d'eau peuvent être avancées :

- La performance des équipements ménagers, comme évoquée par Monsieur THIBAUT,
- L'activité économique : programmes d'économies d'eau au sein des entreprises ou fermetures de sites.

Investissement pour l'industrie :

Monsieur LEMAY explique la baisse d'investissement au niveau de l'industrie (1,1M€ déplacés de la ligne industrie vers celle des milieux aquatiques).

3 - PROJET DE PRELEVEMENT D'ETAT POUR LE TRIENNAL 2015 2017 - ADAPTATION 2014-5 DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION

4 - BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2015

Monsieur CORDET donne la parole à Monsieur THIBAUT.

Monsieur THIBAUT explique que l'adaptation de programme du point n°3 vise à préparer le budget 2015 (Point n°4).

L'adaptation de programme proposée est conforme aux demandes de la tutelle : l'intégration dans le budget 2015 de l'Agence d'un prélèvement de 10,9 M€ (175 M€ pour les 6 agences dans leurs budgets successifs 2015, 2016, 2017 soit pour l'Agence 10,9 M€ en 2015 puis une estimation de 11M€ pour les années ultérieures). Les 2 points n°3 et 4 vont donc être présentés ensemble.

Monsieur MARIEN présente :

- En référence au point de présentation n°3 du dossier de séance, le projet d'adaptation de programme 2014-5 du Xème Programme d'Intervention avec le projet de prélèvement pluriannuel d'Etat,
- En référence au point de présentation n°4 du dossier de séance, le budget initial de l'exercice 2015.

Monsieur CORDET demande si les administrateurs ont des remarques à exprimer suite à la présentation de Monsieur MARIEN.

Il souligne que les projets d'adaptation de programme et de budget sont conformes aux instructions gouvernementales et participent à l'effort collectif dans le contexte actuellement particulier du pays. Toutes les institutions de la République, et en premier lieu celles de l'Etat doivent réaliser des économies.

Le projet de budget présenté anticipe le projet de loi de finances qui n'est pas encore adopté. Cette particularité n'est pas exceptionnelle dans le fonctionnement des pouvoirs publics.

Monsieur CORDET indique que la présentation du budget est équilibrée entre les recettes prévues et les dépenses touchées par des mesures d'économie.

Il soumet en conséquence au débat du Conseil d'Administration l'adaptation de programme et le budget de l'Agence.

Débat :

**PROJET DE PRELEVEMENT D'ETAT POUR LE TRIENNAL 2015 2017 - ADAPTATION 2014-5 DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION,
BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2015 :**

Projet de Budget 2015 :

Mécanisme budgétaire :

Monsieur DEMARCQ demande un éclaircissement concernant l'année 2018.



Monsieur THIBAUT explique que ce débat a déjà été évoqué l'année dernière et en récente Commission Permanente Programme.

Le choix proposé aux administrateurs en ce Conseil d'Administration du 17 octobre 2014 n'est pas de facilité en l'appliquant en autorisation de programme et crédit de paiement de même année.

Il se base sur la volonté de maintenir à tout prix l'investissement local.

Les ratios d'efficacité de l'Agence de l'Eau montrent qu'en matière d'investissement, 1 euro mis dans le système par l'Agence de l'Eau se traduit par 3 euros dans l'économie locale.

L'Agence propose de maintenir un niveau équivalent sur tout ce qui concerne l'investissement.

En conséquence, la recherche d'économie est proposée :

- sur la baisse du budget de fonctionnement des agences de l'eau (5% par an, 20% depuis 4 ans),
- sur les primes au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Il rappelle que les primes d'épuration concernent le fonctionnement normal d'outils d'épuration en place. Elles visent à inciter les gestionnaires à utiliser au mieux leurs outils d'épuration.

Elles sont également utiles à l'Agence d'un point de vue de connaissance pour être au plus près des besoins des collectivités et avoir un levier d'action.

Monsieur THIBAUT souligne que le niveau des primes d'épuration reste très élevé avec 13,5 M€ par an sur un budget total de 140,65 M€ en recettes de redevances.

10% des recettes des collectivités retournent donc directement aux collectivités pour récompenser un fonctionnement normal de leurs outils d'épuration.

Monsieur THIBAUT indique être conscient que ce choix de l'Agence conduit à une charge supplémentaire pour les collectivités qui doivent de toute façon faire fonctionner leur station d'épuration et donc trouver l'argent supplémentaire qui, sachant que l'eau paye l'eau, sera sur le prix de l'eau.

Prospective budgétaire :

Monsieur COTEL demande quelles vont être les perspectives budgétaires sur les 3 prochaines années de prélèvement de l'Etat.

Si en 2015, existe une certaine marge de manœuvre telle qu'elle est exposée, il faudra chaque année se remettre en cause pour équilibrer les budgets.

Cette situation est problématique pour les collectivités locales qui doivent investir : elles doivent être assurées d'avoir les conditions nécessaires pour se lancer dans des investissements souvent très lourds.

Monsieur THIBAUT explique que le budget est construit en tenant compte des 3 ans à venir. Il rappelle que l'Agence fonctionne d'ailleurs sur un programme pluriannuel de 6 ans, cette visibilité à long terme est rare dans les institutions.

La programmation reste à 92% la même, seul 8% des recettes sont impactés par le prélèvement de l'Etat.

Préserver les Agences :

Monsieur RAOULT souligne que la Commission Permanente Programme du 19 septembre a discuté de façon intense du prélèvement de l'Etat et de l'impact sur le budget de l'Agence.

La Commission Permanente Programme a émis un vote négatif à l'unanimité pour refuser le prélèvement de l'Etat.



Ces efforts supplémentaires sont demandés sans augmentation des redevances sur les usagers domestiques, ce qui est difficile vu le nouveau prélèvement de l'Etat.

Monsieur LEMAY ajoute qu'il est annoncé de surcroît que les agences vont devoir intervenir sur des nouveaux domaines liés aux inondations et submersions marines.

Il souligne que les industriels ne voteront pas pour la proposition de budget 2015 amputé de 11 M€.

Réglementation et investissements, les aides européennes conditionnées aux industries :

Monsieur VANTHYGHEM souhaite attirer l'attention sur le besoin de visibilité des industriels sachant que les aides européennes sont conditionnées pour les entreprises au fait qu'elles doivent respecter les meilleures pratiques réparties par domaine d'activité.

La situation risque d'être paradoxale pour une entreprise qui n'aurait pas le droit aux aides si elle est au-dessus de la valeur limite pour certains types de produits.

Elle n'aurait pas d'autre choix que de demander au Préfet une dérogation pour continuer à émettre des substances dans l'eau.

Certaines agences sont en train d'étudier cette problématique.

Madame DERVILLE fait remarquer que pour les plus grandes installations du monde industriel concernées par la mise en place des meilleures techniques disponibles (document de référence BREF), le délai est de 4 ans avant que cela ne devienne obligatoire.

Monsieur THIBAUT explique que les aides à l'industrie sont des aides d'Etat et doivent respecter un encadrement communautaire.

Cet encadrement communautaire va changer en 2015. La règle générale évoluera.

Aujourd'hui, les agences de l'eau ont notifié un système d'aides aux industries.

La question pour 2015 sera de savoir s'il faut re notifier un nouveau système d'aides ou s'il faut entrer dans un régime d'exemption devenant la règle générale.

En régime d'exemption, comparativement au régime notifié, les taux maximum baissent et les durées selon lesquelles on doit intervenir quand une contrainte réglementaire apparaît baissent également. Les taux baissent en fonction de la durée. Ainsi, si on se met aux normes tout de suite, on a le droit à plus d'aides qu'au bout de 2 ans ou 4 ans.

Ce système existe déjà aujourd'hui mais est moins sévère.

Il va donc falloir réfléchir si on reste dans ce régime d'exemption ou si on re notifie un nouveau régime spécial à justifier.

Ce travail est en cours en inter-agences en lien très étroit avec la Direction Générale de la Prévention de Risques.

La position du représentant du personnel de l'Agence

Monsieur KARPINSKI, en tant que représentant du personnel de l'agence de l'eau Artois Picardie, souligne abonder aux propos de Monsieur RAOULT et de Monsieur LEMAY.

Il confirme que le projet de budget a été présenté en Commission Permanente Programme du 19 septembre 2014 et a reçu un avis défavorable à l'unanimité.

Il met en valeur des éléments de forme :

- Le budget 2014 était bâti sur des bases de prélèvement ponctuel qui devient pérenne. Il est donc légitime de s'interroger sur la suite.



Monsieur SCHEPMAN abonde dans le sens du questionnement de Monsieur VERNIER.

Il souligne également que comme évoqué par Monsieur RAOULT, président de la Commission Permanente Programme, il faudra réfléchir au montage d'un budget dans l'hypothèse de validation du prélèvement par le parlement.

Monsieur SCHEPMAN indique voter contre le budget pour les mêmes raisons que Monsieur BEAUCHAMP (baisse de l'investissement, l'impact sur l'économie locale ou encore la suppression de postes).

Monsieur CORDET demande à Monsieur THIBAUT d'expliquer les conséquences d'un vote négatif du Conseil d'Administration sur le budget.

Il explique comprendre le choix des membres du Conseil d'Administration. Il rappelle cependant le contexte difficile que connaît la République.

Il souligne que le refus de vote du budget a forcément des conséquences immédiates en terme de gestion.

Il faut donc comprendre le mode de gestion du budget à partir du moment où il n'est pas approuvé puis sa remise en ordre une fois adopté.

Monsieur THIBAUT confirme que si le budget n'est pas voté, la situation sera délicate.

Cas de figure n°1 : Le budget débutera au 1^{er} janvier 2015 et il reste encore la fin d'année pour s'adapter. Il est possible de présenter un nouveau budget d'ici la fin d'année 2014. S'il est voté, il n'y aura aucune conséquence.

Cas de figure n°2 : Sachant que le vote des administrateurs est orienté non pas contre le budget lui-même mais dans l'attente des résultats d'un débat national confirmant ou non le prélèvement sur les agences de l'eau, il se présente une difficulté matérielle de timing.

La question est de savoir s'il faut attendre que le projet de loi de finances soit voté ou non.

Pour le moment, il est impossible de savoir quand aboutiront les réponses du niveau national.

Si les débats aboutissent rapidement à l'Assemblée Nationale et au Sénat, un projet de budget pourra être présenté en décembre 2014. Ce budget prendra compte les premières lectures du niveau national.

Si les débats se prolongent et que le budget n'est pas fixé au 1^{er} janvier 2015, s'appliquera la règle de fonctionnement au 1/12ème.

Chaque mois, pourra être dépensé un 1/12ème du budget de l'année précédente pour le fonctionnement de l'établissement.

Concernant les interventions, cette même règle s'appliquerait.

Monsieur THIBAUT explique que la première instance de bassin de l'année 2015 c'est-à-dire la commission permanente des interventions est prévue fin février 2015.

Il y aurait donc au moment de la première instance 1/6^{ème} du budget disponible pour commencer à engager des dossiers sur les bases du budget 2014. Cette mécanique ne poserait pas de problème puisque la première CPI de chaque année présente relativement peu de projets car beaucoup sont liés à des programmes pluriannuels concertés débutant en début d'année. La majorité des dossiers sont présentés en juin et septembre.

Monsieur THIBAUT souligne qu'il est donc possible de fonctionner s'il n'y a pas de budget au 1^{er} janvier 2015 même si cela pose des difficultés internes de gestion. Au final, il sera indispensable d'aboutir à un budget.

Il faudra tirer les conséquences du projet de loi de finances adopté.



Il souligne que les agences de l'eau ont été en effet bâties sur les principes de « l'eau paye l'eau », « pollueur payeur ».

La dérive actuelle va à l'encontre de ces principes.

Monsieur SIX précise que le vote des budgets dans les autres agences se présente de la même façon : les budgets sont plus ou moins rejetés.

Monsieur CORDET, avant de lancer le vote, demande si d'autres interventions sont souhaitées.

Pas d'autres remarques.

Monsieur CORDET tient à souligner qu'il est attaché également au rôle et au fonctionnement de l'agence de l'eau.

Il indique avoir noté les relations très étroites qui existent entre les différents représentants des collèges des instances de bassin et avec les élus locaux.

Il appelle à la prudence : tout ce qui est excessif risque de nuire à la qualité de nos institutions. Il souligne que les protestations solennelles ont été faites au travers notamment du Comité de Bassin et sont suffisamment explicites pour que l'on puisse les comprendre.

Monsieur CORDET rappelle qu'existent dans notre pays des grands équilibres tenus par la représentation parlementaire. Il indique croire à la représentation parlementaire et aux choix faits par le parlement de la République.

Il comprend qu'il puisse y avoir des représentations symboliques à un moment précis.

Il faut que chacun en tire les conséquences car un vote négatif global conduit à utiliser des procédures exceptionnelles de fonctionnement des budgets des institutions. Il rappelle que l'Agence de l'Eau est un établissement public de l'Etat et qu'il faudra mettre en œuvre les décisions finalement adoptées.

Ainsi, dès le vote du parlement, il faudra adapter et voter rapidement le budget.

Il remercie la Commission Permanente Programme qui a beaucoup travaillé sur ce sujet présenté aujourd'hui en Conseil d'Administration.

Monsieur CORDET rappelle le contexte de directives européennes et directives nationales qui imposent des choix locaux, régionaux, départementaux et communaux.

Il faudra ensuite assumer collectivement l'intégralité des choix.

Si les grands équilibres sur les directives européennes sont d'un autre niveau, il reste en terme d'exécution, de la responsabilité locale un moment ou à un autre.

Le pays est parfois condamné au niveau communautaire, ce qui coûte parfois plus cher au niveau national que les mesures qu'il aurait fallu prendre.

Il est important de montrer que l'on est capable et que l'on a le courage de prendre un certain nombre de mesures dans une conjoncture difficile.

Monsieur CORDET rend hommage à la participation à l'effort global du personnel de l'agence.

Comme les autres institutions de la République, le personnel de l'agence fait des économies de manière permanente depuis plusieurs années.

Les établissements publics et services de l'Etat ainsi que les collectivités locales poursuivront leurs efforts pendant encore les prochaines années.

5 - DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 19 SEPTEMBRE 2014

Monsieur THIBAUT explique que 3 dossiers sont présentés au Conseil d'Administration car ils sortent du champ d'intervention de la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur VALIN, en référence au point de présentation n°5 du dossier de séance, présente les 3 dossiers dérogatoires présentés à l'adoption du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la commission du 19 septembre 2014.

Monsieur CORDET demande si les administrateurs ont des remarques à exprimer suite à la présentation de Monsieur VALIN.

Débat :

Dossier pour la lutte contre les pollutions diffuses en faveur de la FREDON :

Monsieur SCHEPMAN souligne que l'expérimentation auprès des jardinerie est très intéressante. Elle permet de toucher directement les consommateurs. Elle est à suivre avec attention.

Monsieur THIBAUT précise que les pollutions diffuses ne concernent pas que les agriculteurs. Dans la politique de l'Agence, il existe bien 3 niveaux :

- les aides à destination des agriculteurs pour qu'ils puissent adapter leurs pratiques et rendre compatibles leur système de production et la protection de l'environnement,
- les interventions pour les collectivités en signant des conventions avec celles qui s'engagent à limiter voire supprimer les phytosanitaires sur leurs bords de routes et fossés,
- les actions auprès des particuliers dont fait partie le dossier FREDON présenté. Ce dossier intervient auprès des jardinerie, celles-ci étant en contact avec les particuliers.

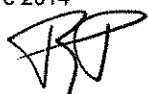
L'action auprès des jardinerie est très profitable. La limite d'action de l'Agence est qu'elle peut intervenir tant que Ecophyto au niveau national n'intervient pas.

Monsieur BARBIER confirme que l'opération est très intéressante. Il demande s'il est possible de demander à la FREDON d'intervenir sur les espèces exotiques envahissantes dans la mesure où elle est en réseau avec les jardinerie.

Il souligne que l'élimination des espèces exotiques envahissantes est un grand enjeu pour les milieux aquatiques.

Monsieur VALIN indique qu'il s'agit d'un des critères demandés à la FREDON à destination des jardinerie. Les jardinerie qui s'engageront dans la démarche devront supprimer de leurs rayons de vente les espèces envahissantes du bassin.

Monsieur CORDET soumet au vote du Conseil d'Administration les délibérations relatives aux 3 dossiers d'interventions présentés.



OT

8 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVÉ DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et le relevé des décisions de refus de participations financières, présentés pour information, ne font pas l'objet d'une présentation particulière.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VERNIER demande que soit fixée une date pour un Conseil d'Administration de fin d'année qui, le cas échéant, étant donné le vote négatif de cette séance du 17 octobre et selon l'issue du vote parlementaire, pourrait permettre le vote du nouveau budget 2015 de l'agence.

Il souligne en effet que le Conseil d'Administration du 14 novembre 2014 doit être repoussé à décembre 2014.

Monsieur CORDET confirme qu'il serait utile de repousser la date du Conseil d'Administration.

Monsieur THIBAUT précise qu'il n'existe pas d'obligation réglementaire concernant la date de mi-novembre pour le Conseil d'Administration.

Le projet d'ordre du jour de la séance du 14 novembre est peu dense.

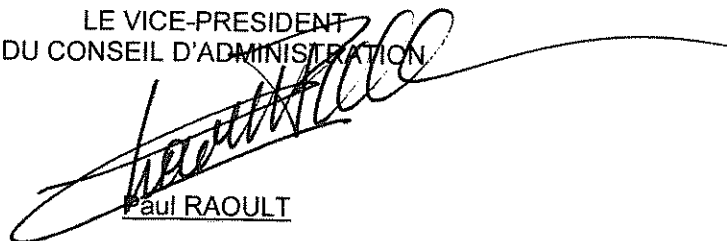
Il propose la date du 12 décembre 2014 en espérant une première lecture concordante en Assemblée Nationale et Sénat du Projet de Loi de Finances sur la question du prélèvement.

Monsieur CORDET, après accord des membres du Conseil d'Administration, confirme que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le vendredi 12 décembre 2014 à 9h30 et que cette séance annulera et remplacera la séance du 14 novembre 2014 9h30.

Monsieur THIBAUT attire en parallèle l'attention de **Madame BAILLY-TURCHI** sur le fait que le budget devrait alors faire l'objet d'une « approbation ministérielle expresse » (sans attendre la fin du délai de 1 mois).

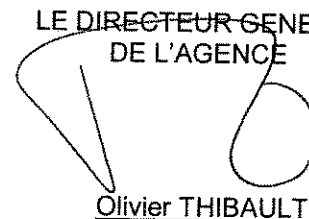
Monsieur CORDET remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et clôt la séance à 11h46.

LE VICE-PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE



Olivier THIBAUT